

Pas de mesures d'économies sur le dos des locataires !

Le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil un projet de loi destiné à augmenter la charge locative des locataires des logements sociaux. Cette loi a été votée le 5 décembre 2014.

Non content de refuser de respecter les engagements pris de réaliser un parc de logements sociaux représentant 20% du parc immobilier locatif, le Gouvernement cantonal entend faire les poches des locataires des logements sociaux existants.

Les locataires ont assez donné, ils doivent se mobiliser et protéger leurs droits !

Signez et faites signer le référendum contre la Loi 11537 !

Ce référendum est notamment soutenu par : l'ASLOCA, le Rassemblement pour une politique sociale du logement (RPSL), le Parti socialiste, Les Verts, Solidarités, la Communauté genevoise d'action syndicale,

REFERENDUM contre la Loi modifiant la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL) (I 4 05) (11537)

Les citoyennes et citoyens soussignés-e-s, électrices et électeurs dans le canton de Genève, demandent conformément au chapitre IV du titre III (art. 65 à 70) de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012, et des articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que la Loi modifiant la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL) (I 4 05) (11537), du 5 décembre 2014 soit soumise à la votation populaire.

Celui ou celle qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100F.

Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b et 91, al. 3 LEDP (A 5 05)).

Nom (majuscules)	Prénom usuel	Date de naissance complète	Canton d'origine	Domicile (Adresse complète : rue, numéro, code postal et localité)	Signature

La signature doit être apposée personnellement à la main par le ou la signataire. Elle ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. En matière cantonale, seul-e-s les citoyen-ne-s suisses domicilié-e-s dans le canton de Genève peuvent signer. Les électrices et électeurs de communes différentes peuvent signer sur la même feuille. Les Suisses vivant à l'étranger et ayant leur droit de vote sur le canton de Genève peuvent signer le présent référendum en inscrivant leur adresse à l'étranger.

La présente feuille de récolte de signature, même partiellement signée, doit être retournée d'ici au 29 janvier 2015 à l'Asloca, 12 rue du Lac, 1207 Genève

Référendum contre la modification de la LGL :

Pas de mesures d'économie sur le dos des locataires !

Le Parlement genevois dans sa majorité de droite (PLR et PCD) et d'extrême-droite (MCG et UDC) a adopté la loi 11537 qui vise à faire passer à la caisse les locataires des logements sociaux.

Cette loi augmente de 1% les taux d'efforts (la part du revenu consacré au loyer) demandés à tous les locataires des logements sociaux (HBM, HLM, HM). Cette mesure s'accompagne d'une coupe dans le montant des subventions aux locataires de logements HM.

C'est près de CHF 3'570'000.- que les locataires des logements sociaux devront payer en plus par année !

L'exemple suivant permet d'illustrer l'impact de la loi 11537 :

- **Une famille avec 1 enfant qui loue un appartement de 4 pièces en HLM à CHF 1'293.- par mois et qui gagne CHF 110'000.- (revenu brut) par année devrait payer à l'avenir, pour le même logement, CHF 1'358.- par mois, soit CHF 65.- de plus par mois.**
- **Par ailleurs, si cette même famille louait un appartement de 4 pièce en HM à CHF 1417.- par mois, elle verrait en plus sa subvention baissée, ce qui augmenterait sa charge locative de CHF 123.- par mois.**

En période de pénurie de logement, il est inacceptable que le Canton tente de gagner plus de 3,5 millions de francs sur le dos des locataires !

Non content de refuser de respecter les engagements pris de réaliser un parc de logements sociaux représentant 20% du parc immobilier locatif, la majorité cantonale de droite et d'extrême-droite entend faire les poches des locataires des logements sociaux existants.

Les locataires ont assez donné, ils doivent se mobiliser et protéger leurs droits !

A renvoyer même avec une seule signature d'ici le 29 janvier à l'Asloca, 12 rue du Lac, 1207 Genève (ou le déposer à la réception aux heures d'ouverture)

